

La bergerie de la Favouillane sélectionnée en 2020 par la Mission Stéphane Bern

COMMUNIQUE du 2 septembre 2020

Située au Domaine du Radeau (Commune de Port-St-Louis-du-Rhône, Département des Bouches-du-Rhône), sur une propriété du Grand Port maritime de Marseille, acquise au début des années 1970 en vue d'une extension de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, la bergerie de la Favouillane est le dernier vestige de l'architecture camarguaise à abside et couverture de roseau.

Elle est aussi représentative de la pratique de l'élevage ovin transhumant dans sa phase hivernale, tel qu'il s'effectue en Pays d'Arles au XIX^e siècle, tandis qu'est créée la race ovine du mérinos d'Arles, aujourd'hui dominante dans les troupeaux transhumants. La Favouillane est aussi l'ultime bergerie du delta témoignant dans sa continuité, d'un mode de construction observé dès l'Antiquité (bergeries romaines de la Crau). C'est un bâtiment de 50 m de long sur 12 m de large, doté d'une forte charpente couverte de roseaux (sagne), appuyée tous le 5 m sur des contreforts latéraux, terminé au sud par un mur pignon en maçonnerie où se trouve l'ouverture principale, et au nord, par une abside dite « en cul de four » pour résister au vent dominant, le mistral.

Restaurée une première fois en 1980 par le Gd Port de Marseille, sous la pression d'une association locale (Association de défense de la bergerie de la Favouillane et de son territoire pastoral), elle a ainsi continué de fonctionner jusqu'à la fin des années 1990. Mais en raison de changements dans la gestion agricole du domaine et faute d'entretien, la bergerie s'est de nouveau dégradée. Malgré de nombreuses interventions (courriers du Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Président du Parc naturel régional de Camargue, du Président de la Maison de la transhumance, du Délégué des Bouches-du-Rhône de la Fondation du Patrimoine...) le Gd Port de Marseille n'a pas pris de mesure significative pour empêcher la détérioration du bâtiment, aujourd'hui dans un état critique.

Après avoir soutenu plusieurs demandes de subvention, dont celles au Département des Bouches-du-Rhône et à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui eurent des suites favorables, la Maison de la transhumance et le Parc naturel régional de Camargue ont adressé au Gd Port de Marseille, en juin 2019, un Projet de valorisation pastorale et patrimoniale aujourd'hui sans réponse.

Mais sélectionnée en septembre 2020 par la Mission Stéphane Bern parmi des projets à soutenir et subventionner en France, la bergerie de la Favouillane pourrait peut-être échapper à la disparition. Sa valorisation pastorale et patrimoniale est mentionnée dans la fiche d'inventaire pour la reconnaissance des pratiques et savoir-faire de la transhumance, inscrites à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel en juin 2020, ainsi que dans le cadre d'une démarche internationale (Espagne, Albanie, Roumanie...) en cours visant une inscription à l'UNESCO pour décembre 2023 ou 2024, au titre du patrimoine de l'Humanité.

Jointe au choix de la Mission Bern, cette reconnaissance, par ailleurs fortement soutenue par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pourraient bien alors conduire le Grand Port maritime de Marseille à prendre les mesures nécessaires pour sauver la Favouillane.